



Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 13

Votants: 15

Séance du vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT.

Sont présents: Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Jean Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Joël LEFEBVRE, Denis URVOY, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Djamila COTTIN

Représentés: Nicolas GILBERT par Christophe DEPONT, Angélique BENOIST par Chantal TOUTTAIN

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sandra SOPHIYAIR

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès Verbal du 9 avril 2021
2. Commission d'Appel d'offre
 - ◆ Création d'une commission marché restauration scolaire
 - ◆ Création d'une commission marché ménage
3. Approbation de la convention Canoepte
4. Finances :
 - ◆ Subvention aux associations
 - ◆ Signature d'un pacte rural
 - ◆ Décision Modificative Budget EAU
5. Avenant au règlement du cimetière
6. Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte départemental électricité Gaz et Télécommunication
7. Motion pour le maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau fibre optique du Val d'Oise
8. Présentation du séjour d'été pour l'accueil de loisirs
9. Information et points divers

~ ~ ~ ~ ~

1. Approbation du Procès-Verbal du 9 avril 2021

Aucune modification n'est demandée. Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

2. Commissions d'Appel d'Offre

Rapporteur Monsieur Christophe DEPONT

Appel d'offre marché restaurant scolaire :

A ce jour, la commune fait appel à la société CONVIVIO pour la fourniture des repas pour le restaurant scolaire. Monsieur le Maire souhaite passer un marché public pour la livraison des repas du restaurant scolaire de la commune.

Le Conseil Municipal ayant décidé lors de la constitution des commissions que les commissions d'Appel d'Offre seraient nommées en fonction de l'objet des marchés, Monsieur le Maire propose de créer une commission d'Appel d'Offre pour la passation du marché ménage des bâtiments communaux.

La commission devra étudier toutes les offres qui seront faites suite à la publication de l'appel d'offre et ainsi définir quel est le fournisseur le plus à même de répondre aux différents critères exigés pour ce marché.

Monsieur le Maire demande quels sont les conseillers municipaux souhaitant faire partie de cette commission :

Après en avoir délibéré et suite aux candidatures présentées, le Conseil Municipal, à l'unanimité a désigné pour la commission d'appel d'offre pour le marché de la restauration scolaire :

- Sandra SOPHIYAIR
- Angélique BENOIST
- Carole FAJOU

Monsieur le Maire sera président de droit de la Commission.

Appel d'offre marché ménage

La commune a signé un marché avec la société SFN Propreté pour une prestation ménage des bâtiments communaux. Ce marché comprend le nettoyage des locaux de l'école, de la salle des fêtes et de l'église. Il a été passé en 2018 et a été renouvelé deux fois. Il doit donc faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

Comme pour le point précédent, les membre pour la commission d'Appel d'Offre pour le marché ménage doivent être nommés

Monsieur le Maire demande quels sont les conseillers municipaux souhaitant faire partie de cette commission.

Après en avoir délibéré et suite aux candidatures présentées, le Conseil Municipal, à l'unanimité a désigné pour la commission d'appel d'offre pour le marché ménage des bâtiments communaux :

- Jean Guy COLLURA
- Carole FAJOU
- Djamila COTTIN

Monsieur le Maire est président de droit de la commission.

3. Approbation de la convention Canoepte

Rapporteur Monsieur Jean Guy COLLURA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2019 sur la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public de la commune

Monsieur le Maire présente aux élus la proposition de convention avec la société Canoepte, utilisateur de l'Epte pour son activité Kayak.

Pour rappel la commune met à disposition un local au niveau de la salle des fêtes afin que l'entreprise puisse avoir un local de stockage. Il est proposé également de mettre à disposition mais de manière non exclusive un terrain pour permettre le chargement et le déchargement des bateaux.

Une redevance sera versée par Canoepte en contrepartie de cette mise à disposition d'un montant mensuel de 68,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Canoepte

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention

DIT que la redevance due sera versée mensuellement par Canoepte à la commune

4. Dossiers Finances :

Subventions aux associations

Rapporteur Monsieur Christophe DEPONT

Détail des demandes faites par les associations :

Subv. fonct. pers. de droit privé	Montant de la subvention
SPORT ST CLAIR	7 800 €
Les P'Curieux de St Clair	3 000 € + 2 000 € subvention exceptionnelle

Vie Libre	300 €
ACPG	450 € + subvention exceptionnelle 430 €
ATELIER DU POMMIER	5 620 €

Monsieur le Maire propose un vote pour l'attribution de chaque subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide,

- D'octroyer une subvention communale pour l'année 2021 aux associations suivantes :

Association Sport Saint-Clair : au vu des problèmes de gouvernance actuels qui risquent de voir la dissolution de l'association si aucun candidat ne se présente au sein du bureau et vu la nécessité pour l'association d'avoir une trésorerie pour le versement des salaires, Monsieur le Maire propose d'octroyer 50% de la subvention demandée et de reporter le vote du solde après la confirmation de la mise en place d'une gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité octroie une subvention de 3 900 € à l'association Sport Saint-Clair

Association les p'tits curieux : Monsieur le Maire propose de présenter la demande de subvention de fonctionnement de 3 000 € au vote puis dans un second vote de présenter la demande de subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accorder une subvention de 3000 € à l'association les p'tits curieux et rejette la demande de subvention exceptionnelle de 2 000 € avec 13 voix contre, une abstention et une voix pour.

Association Vie libre : Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention d'un montant de 300 €

Association des Anciens Combattants et Prisonniers de guerre (ACPG) : Monsieur le Maire propose de présenter la demande de subvention ordinaire de 450 € puis ensuite la demande de subvention exceptionnelle de 430 €. Le Conseil municipal décider d'accorder à l'unanimité la subvention de fonctionnement de 450 € à l'association ACPG et à l'unanimité d'accorder à titre exceptionnelle une subvention de 430 € au vu de l'impact sur le budget de l'association de la crise sanitaire.

L'association l'atelier du pommier : Madame Sandra Sophiyair faisant partie du bureau de l'association ne participe pas au vote. Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants accorde à l'association une subvention de 5 620 €

- D'inscrire lesdites subventions au compte 6574 du budget M14 – 2021

L'association le club de l'amitié n'a pas souhaité faire une demande de subvention cette année. La crise sanitaire n'ayant pas permis à l'association d'organiser les réunions et le programme prévu en 2020, le budget de l'association est excédentaire. L'association espère pouvoir relancer les activités du mercredi dès le mois de juin.

Le Club de l'Amitié recherche de nouveaux membres afin de permettre de relancer la dynamique de l'association après cette longue période sans réunion.

Signature d'un pacte rural

Rapporteur Madame Carole FAJOU

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier de réhabilitation de la boucherie du village. Afin de réaliser ses travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental à travers un pacte rural.

Le projet prévoit une réhabilitation de la devanture de la boutique pour laquelle une demande de DETR (Dotation Economique pour les Territoires Ruraux) est en cours. Il est également prévu la réfection de l'intérieur de la boutique dans un objectif de rendre l'activité commerciale de la boucherie plus attractive et permettre ainsi le maintien du commerce local. Ces travaux permettront également de rendre l'accès à la boutique aux personnes à mobilité réduite.

Dans un second volet, l'appartement qui se trouve au-dessus de la boutique sera également remis aux normes. Cette opération permettra ainsi de créer un nouveau logement locatif sur la commune.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

Travaux Boucherie Pacte Rural

	HT	Conseil Départemental 20 %	Région 50 %	Commune
Montant de la réalisation	145 400	29 080	72 700	43 620
TVA				29 080
Sous-Total	145400	29 080	72 700	72 700
Total Projet		174 480		

Logement : Pacte Rural

	HT	Conseil Départemental 20 %	Région 50 %	Commune
Montant ale la réalisation	~ 120 000	24 000	60 000	36 000
TVA				24 000
Sous-Total	120 000	24 000	60 000	60 000
Total Projet		144 000		

En contrepartie de ces investissements par la commune, monsieur le Maire doit rencontrer le boucher pour signer un conventionnement avec lui sur un engagement de maintenir son activité pendant les cinq prochaines années. De plus, Monsieur le Maire doit convenir avec le boucher la prise en charge d'une partie de la dépense en ce qui concerne l'aménagement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de réhabilitation de la boucherie tel que présenté

AUTORISE Monsieur le Maire a signer un pacte rural avec le Conseil Régional Ile de France et le Conseil Départemental du Val d'Oise

Décision Modificative sur le Budget Primitif eau 2021

Rapporteur Madame Dominique COURTI

Monsieur le maire expose que les crédits votés pour le budget primitif 2021 EAU doivent être modifiés à la demande des services du contrôle de légalité de la Préfecture pour la ligne 022 des dépenses imprévues.

Sur le budget primitif EAU 2021, la ligne 022 des dépenses imprévues de la section de fonctionnement ne peut dépasser 7.5% de la dépense réelle.

Le montant des dépenses réelles en fonctionnement étant de 59 765 € soit un montant pouvant être inscrit sur la ligne 022 Dépenses imprévues de 4 482 €. Le montant doit donc être révisé selon détail ci-dessous.

Désignation	Montant BP voté	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses Fonctionnement			
Compte 022 Dépenses imprévues	20 000 €	15 518 €	

soit un budget de fonctionnement de : Dépenses 271 464,18 €
Recettes 286 982.18 €

Le budget ainsi modifié est voté en excédent de fonctionnement pour un montant de 15 518 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTÉ, la décision modificative n° 1 pour le budget primitif 2021 EAU

5.Avenant au règlement du cimetière

Rapporteur Madame Chantal TOUTTAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2223-22 qui définit les taxes que les communes peuvent mettre en place

Vu la loi 2020-1721 de Finance du 29 décembre 2020 qui abroge les taxes concernant la gestion des cimetières

Vu le règlement du cimetière approuvé par le Conseil Municipal par une délibération en date du 4 novembre 2016

Vu la tarification mise en place pour le cimetière communal

Monsieur le Maire propose la suppression des taxes suivantes :

- ouverture et fermeture d'une case ou cavurne : 35 €
- Droits d'inhumation ou d'exhumation : 35 €

Il pourra être envisagé dans un second temps, une augmentation sur le prix des concessions pour compenser la perte de recettes engendrée par la suppression des taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de supprimer les taxes suivantes :

- ouverture et fermeture d'une case ou cavurne : 35 €
- Droits d'inhumation ou d'exhumation : 35 €

6. Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'oise (SMDEGTVO)

Rapporteur Monsieur Fernand DUSSURE, adjoint au Maire

Vu la décision du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) en date du 15 avril 2021 de modifier les statuts pour adhérer aux compétences facultatives : "Contribuer à la transition énergétique" et/ou "Infrastructures de charge".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'APPROUVER les statuts modifiés :

les articles 2 (OBJET) - 3 (COMPETENCES) et 4 (MISSIONS ET ACTIVITES COMPLEMENTAIRES) sont modifiés :

- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- le syndicat se dote de compétences optionnelles :
 - Contribution à la transition énergétique,
 - Infrastructures de charge,
 - Energies renouvelables et efficacité énergétique.
- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

7. Motion pour le maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val d'Oise

Rapporteur Monsieur Christophe DEPONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'engagement du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le déploiement de la fibre optique

Considérant la volonté du Conseil Départemental de déployer uniformément la fibre dans les 184 communes du département.

Considérant la motion en date du 12 février 2021 relative au maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique dans le Val d'Oise

Considérant la proposition de Madame la Présidente du Conseil Départemental de faire adopter au sein du Conseil Municipal une motion de soutien

Pour permettre l'arrivée de la fibre dans les zones rurales, le département a créé le syndicat Val d'Oise Numérique.

La couverture exceptionnelle et les taux de pénétration importants de ces réseaux valdoisiens, mutualisés et ouverts sans discrimination à tous les opérateurs commerciaux, sont la marque du succès du déploiement de la fibre optique dans le Val d'Oise mais entraîne des effets collatéraux sur les conditions d'exploitation : dégradations multiples et répétées sur les infrastructures, des coûts de remise en état élevés et surtout des coupures de services inacceptables pour les clients grand public ou entreprises.

Ces graves dysfonctionnements sont principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements ainsi qu'à des interventions non conformes.

Monsieur le Maire rappelle l'importance pour notre commune d'un aménagement numérique performant. C'est pourquoi, il propose aujourd'hui de soutenir l'action du Conseil Départemental en adoptant une motion similaire par le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOUTIENT l'action menée par le Conseil Départemental du Val d'Oise et le Syndicat Val d'Oise Numérique pour un maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre du Val d'Oise

8. Présentation des séjours d'été pour l'accueil de loisirs

Rapporteur Madame Chantal TOUTAIN

Comme chaque année l'association IFAC95 propose dans le cadre de l'accueil de loisirs de la commune, des séjours d'été pour les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs.

Il est proposé cette année deux séjours :

- un séjour de trois jours et deux nuits à Jablines pour les enfants de la Grande Section de Maternelle jusqu'au CE2 pour 20 enfants au total. Le coût de ce séjour est de 3 000 €.

- un séjour de huit jours et sept nuits dans la Martre pour les enfants du CM1 au CM2 ainsi que pour les enfants fréquentant la structure jeune pour 20 enfants au total. Le coût de ce séjour est de 20 800 €.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de participation des familles soit :

- pour le premier séjour : 60 € pour les Saintclairois et 70 € pour les extérieurs
- pour le second séjour : 400 € pour les Saintclairois et 450 € pour les extérieurs.

Pour information, pour les familles qui auraient des difficultés à régler le coût du séjour, il sera proposé un paiement en plusieurs fois auprès de la mairie. Le Centre Communal d'Action Sociale pourra également venir en aide pour les familles qui rencontreraient des difficultés plus importantes pour le règlement total de la participation. Les familles pourront également utiliser les bons vacances de la CAF pour le règlement du séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de participation des familles aux séjours d'été pour l'année 2021 soit :

- pour le premier séjour : 60 € pour les Saintclairois et 70 € pour les extérieurs
- pour le second séjour : 400 € pour les Saintclairois et 450 € pour les extérieurs.

DIT que la participation sera versée à la commune dans le cadre des frais d'accueil de loisirs auprès de la régie Cantine - péri et extrascolaire.

9. Information et points divers

◆ Retour sur les commissions communautaires

Comme lors de chaque Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait un tour de table des conseillers afin que chacun puisse faire un point sur les commissions qui ont eu lieu depuis le précédent Conseil.

- ◆ Commission Travaux : la commission a voté le budget pour les travaux 2021. La commission a également retenue la société qui interviendra sur le territoire pour les travaux de voirie. Pour la commune de Saint-Clair-sur-Epte, la communauté de Communes interviendra sur la voirie du Heloy. La rue Victor Hugo n'a pas été retenue et sera donc reportée à l'année prochaine
- ◆ Commission Finances : le Président de la commission a présenté aux membres le projet de regrouper les différents prêts de la communauté de communes sur un seul prêt d'un montant de 700 000 €. Ce prêt permettra également de financer de nouveaux projets qui n'ont pas encore été sélectionnés parmi plusieurs projets en discussion.
- ◆ Commission Subventions : la commission a finalisé son cahier des charges à destination des demandeurs des subventions. Les dossiers de demande ont été transmis aux commissions concernées pour avis.

- ◆ Commission Développement Economique : la commission travaille actuellement sur un projet de cuisine centrale qui permettrait de livrer les écoles, les établissements de la petite enfance et les établissements pour personnes âgées. Le projet travaille sur la mise en place de circuits courts. Pour cela, la commission a mandaté un stagiaire qui est chargé de consulter toutes les communes du territoire pour connaître le fonctionnement actuel des cantines. Dans un second temps, il consultera les producteurs locaux ainsi que le comité agricole.
- ◆ Commission mutualisation : la commission a pris contact avec l'ensemble des communes afin d'envisager de passer des commandes groupées afin de diminuer les coûts pour chacun. Toutefois, les statuts actuels de la communauté de communes ne permettent pas d'effectuer des commandes groupées. Le projet est donc reporté. Une prochaine réunion est prévue le 1er juillet.
- ◆ Commission Sénior : la commission relance le cybercafé pour les séniors. Un projet de formation informatique avec des rendez-vous individuels est également en cours de mise en route. Elle se déroulera du 14 juin au 31 juillet. La commune de Saint-Clair-sur-Epte souhaite participer à cette opération. L'accueil se fera au prieuré le jeudi. L'association ADAPTE 95 a présenté un projet de plateforme numérique d'échange en direction des séniors. Le projet n'étant pas assez abouti, la commission a demandé qu'il soit plus approfondi.
- ◆ Commission Culture : présentation du projet "Art Territoire". Ce projet consiste à acquérir huit toiles en vue de les exposer sur la commune afin de faire connaître mieux l'art contemporain dans nos villages. Le coût de cette opération est de 250 € par commune participative. Les oeuvres sont choisies par chaque commune. Le projet serait financé par la commission communale fêtes et cérémonie. Il est proposé pour ce projet que l'exposition se déroule pendant la fête de l'automne au niveau du verger. La commune participe également au projet "la commune à travers un jeu de cartes". Il s'agit d'un jeu de carte où figurera quelques vues de Saint-clair. Le jeu sera mis en vente pour les personnes intéressées. Proposition d'acquérir 12 jeux de cartes dont un jeu gratuit. La commune n'a pas été retenue pour le projet de cinéma en plein air organisé par le Parc Naturel Régional (PNR).
- ◆ Commission Enfance / Jeunesse : une maison des Jeunes sera ouverte à Magny en Vexin pour tous les jeunes de la communauté de communes. Un projet du PIJ (Point Info Jeunesse). L'emplacement de l'espace petite enfance de la Communauté de Communes sera déplacé vers le centre ville de Magny en Vexin.
- ◆ Monsieur le Maire informe les élus que la société TIM BUS n'a pas été retenue pour le marché des transports scolaires sur le département du Val d'Oise. Une autre société sera donc en charge des transports pour la prochaine rentrée.
- ◆ Au vu de la situation sanitaire et de la levée progressive des mesures barrières, le Conseil municipal décide d'organiser une prochaine commission fêtes et cérémonie, de réouvrir le point de vente et de faire de nouveau appel aux bénévoles pour le point de vente et le verger. Les conditions de reprise seront discutées lors de la commission fêtes et cérémonies qui doit se réunir la semaine prochaine. A compter du 9 juin, les manifestations seront possibles mais avec des jauges imposées. Il est proposé de ne pas organiser le feu d'artifice du 14 juillet et d'attendre une vraie amplitude d'entrées. Seule la fête foraine sera maintenue. Voir si les forains sont intéressés pour se déplacer sans le feu d'artifice. Une manifestation festive sera organisée pour les

Saintclairois. Proposition de faire une fête plus importante au moment de la fête de l'automne.

- ◆ Commission communale de l'Environnement : retour des bénévoles sur le verger et sur le point de vente. Les bénévoles viendront en soutien au niveau du point de vente qui sera maintenu sur la place du village puis à compter du 30 juin réouverture du point de vente avec les bénévoles. Pour le verger, il n'y aura pas de prunes à cause du gel et seuls trois cerisiers ont survécus. Le projet de prairie fleurie est en cours d'étude. L'emplacement d'un terrain du verger n'étant pas possible, un autre terrain a été envisagé, propriété du Conseil Départemental, une autorisation a été faite auprès des services du Département qui a donné son accord au projet. L'apiculteur a donné à la mairie un sac de graines. Un prestataire a été contacté mais le devis est trop élevé. La commission continue à prospecter pour la réalisation de ce projet
- ◆ Elections Régionales et Départementale des 20 et 27 juin 2021. Les bureaux de vote se tiendront à la salle des fêtes. Monsieur le Maire refait un tour sur les créneaux de chacun pour assurer la journée du 20 juin.
- ◆ Tirage au sort des jurés d'assise : cette année, la commune de Sagy est retenue pour organiser le tirage au sort des jurés d'assises qui se tiendra le 7 juin à 18 h 30
- ◆ Monsieur le Maire n'étant pas disponible, Monsieur Jean Guy COLLURA se rendra à cette réunion.

Fin de la séance à 23 h 05